



**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-007**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Présentation du projet de Zone  
d'Aménagement Concerté (Z.A.C)  
« Porte de Touraine » à Autrèche**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : **15 MARS 2017**

Publiée et affichée

le : **15 MARS 2017**

**M. Jean-Pierre GASCHET**  
Président

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

**Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :**

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

**Etait absent excusé :**

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communal peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La première phase du Parc d'activités Porte de Touraine a été aménagée sur une dizaine d'hectares dans le cadre d'un permis d'aménager. A ce jour, 4 entreprises [EURL CORDIER - TOURAINE SOLOGNE ELAGAGE - F.L.V - C.T.] se sont installées en plus des 3 entreprises [MECATIG - VERRERIE DE CHATILLON - LE CHALET] déjà présentes sur le site. Un compromis de vente a été signé avec l'entreprise CHARTIER. Quatre projets d'entreprises sont en cours pour des implantations en 2017 et 2018.

En perspective d'un développement progressif et en fonction de la demande, la Communauté de Communes a engagé des études préalables à une Zone d'Aménagement Concerté.

Monsieur le Président laisse la parole à Amélie Dellmoge du Bureau d'Etudes SIAM Conseils qui présente le plan d'aménagement phasé et optimisé du projet à l'issue des premières études réalisées par SIAM - SAFEGE et TENDRE VERT, qui tient compte des échanges avec les services de l'Etat.

La proposition d'aménagement, de phasage et le calendrier de la procédure de ZAC présentés en séance sont validés.

Considérant l'avis favorable de la commission réunie le 20 février 2017

Compte tenu des éléments présentés,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE les propositions d'aménagement et le phasage, présenté et annexé, afin de lancer la procédure de création de Zone d'Aménagement Concerté,
- PROPOSE au Conseil communal de mettre en oeuvre la procédure de ZAC conformément aux propositions actées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président  
Jean-Pierre GASCHET





**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-008**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Made In Val de Loire –  
Participation financière de la  
Communauté de Communes du  
Castelrenaudais**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : **15 MARS 2017**

Publiée et affichée

le : **15 MARS 2017**

**M. Jean-Pierre GASCHET  
Président**

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

**Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :**

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

**Était absent excusé :**

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Made In Touraine devient Made In Val de Loire et le salon, auquel la Communauté de Communes a participé en lien et pour les entreprises de l'AICR, se tiendra les 24 et 25 mars 2017 au Centre des Congrès Vinci, à Tours.

Fort de 4 éditions de Made in Touraine, événement local biannuel au succès grandissant, la 5e édition s'agrandit pour devenir « Made in Val de Loire », un événement régional au service de la promotion des entreprises de la région. Made In Val de Loire s'organisera autour de la thématique de l'Industrie 4.0 et de la digitalisation.

**Définition des modalités de participation de la Communauté de Communes du Castelrenaudais**

La présence et l'intérêt de l'ensemble des entreprises adhérentes de l'AICR sont confirmés. Une rencontre entre l'AICR et la Communauté de Communes a eu lieu dans cette perspective.

L'hypothèse d'un stand mutualisé pour les 4 Communautés de Communes du GRAND EST TOURAINE est avancée. Les groupements d'entreprises y sont très favorables. Cela renforce le poids et la notoriété du Grand Est Touraine et donc du Castelrenaudais. Ainsi, dans le cadre d'une telle mutualisation et pour maintenir la participation de la Communauté de Communes à des niveaux semblables aux deux premières éditions, la participation demandée est de 2 000 € TTC.

**Considérant l'avis favorable de la commission réunie le 20 février 2017**

N° 2017-008 (Suite)

Compte tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE D'ALLOUER une subvention d'un montant de 2 000€ TTC à « Projets de Touraine »,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont envisagés au budget primitif,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président  
Jean-Pierre GASCHET



*[Handwritten signature]*



**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-009**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Acquisition et vente de parcelles  
sur le Parc Industriel Ouest**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le: **15 MARS 2017**

Publiée et affichée

le: **15 MARS 2017**

**M. Jean-Pierre GASCHET**  
Président

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joëi DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Etait absent excusé :

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour faire suite à la fin de l'enquête publique, dont l'objectif était :

- de supprimer les portions de chemins incorporés à l'intérieur de la réserve foncière appartenant à la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- et de recréer un chemin rural dans la limite nord du Parc Industriel Ouest.

Il convient de signer un acte de vente entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et la mairie du Boulay.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais acquiert les parcelles E799 et E800. Et la commune de Le Boulay acquiert les parcelles E789 - E791 - E795 et E797.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE ces ventes pour l'euro symbolique,
- ACCEPTE que les frais notariés soient à la charge de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



DEPARTEMENT  
D'INDRE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
DE TOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-010**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Etude micro-crèche sur le  
territoire Nord-Ouest**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : **15 MARS 2017**

Publiée et affichée

le : **15 MARS 2017**

**M. Jean-Pierre GASCHET**  
Président

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

**Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :**

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

**Etait absent excusé :**

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communal peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Huit ans se sont écoulés depuis l'étude réalisée par le cabinet ANATER, au moment de la prise de compétence Petite Enfance par la Communauté de communes.

Une demande d'étude émane des élus du secteur nord-ouest du territoire et plus précisément des élus des communes de La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, ainsi que les communes de Chemillé sur Dême et Marray de la Communauté de Communes Gâtine et Choissilles-Pays de Racan.

En effet, il semble qu'il y ait un manque dans l'accueil petite enfance et enfance qui se traduit par une baisse du nombre d'enfants scolarisés dans ces écoles primaires, malgré les regroupements pédagogiques intercommunaux. Il y a donc à moyen terme menace de fermeture de classes, voire d'écoles. C'est tout le système de socialisation, de la vie associative et de l'économie de ces bourgs qui est remis en cause.

C'est pourquoi l'étude devra traiter de cette portion du territoire et répondre aux questions suivantes :

Quel mode d'accueil pour la petite enfance existe sur ces communes du nord-ouest du territoire ?

Quel(s) type(s) de mode d'accueil répondrai(en)t aux besoins des familles ?

Il convient de faire le point sur les données objectives actualisées de ce champ de compétence de la Communauté de communes du Castelrenaudais.

*Il sera intéressant de comprendre pourquoi il y a un manque de nourrices sur les communes de Monthodon, Les Hermites et La Ferrière, et d'envisager une campagne d'information sur le métier d'assistante maternelle.*

*Les flux sur cette partie du territoire sont à cheval entre la Sarthe et le Loir-et-Cher. Il y a la présence de jeunes couples sur cette partie du territoire, notamment dû aux projets de construction en cours ou en développement qui vont amener de nouveaux habitants.*

Le cabinet retenu aura deux mois pour rendre son étude. Il est prévu que cela soit pour fin  
juin.

Au niveau politique, le pilotage de l'étude sera assuré par le Vice-Président en charge de la petite enfance ainsi que deux membres de la commission, élus hors du secteur concerné par l'étude, de deux maires désignés parmi les 3 maires des communes concernées du Castelrenaudais, et de deux représentants élus de la communauté de communes de Gâtine-Choisilles - Pays de Racan. Deux réunions seront organisées en début d'étude et à mi-parcours.

Les résultats de l'étude seront présentés devant le Bureau de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, devant la commission petite enfance et devant les élus de la communauté de communes de Gâtine-Choisilles - Pays de Racan.

Cette étude devra permettre d'analyser la faisabilité d'une micro-crèche sur le territoire Nord-Ouest, ou tout autre mode de garde pour la petite enfance.

Une participation de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine doit être sollicitée à hauteur de 50%.

Compte tenu de ces éléments,

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 17

- Abstention : 1

Suffrages exprimés : 16

- Majorité absolue : 9

POUR : 16

CONTRE : 0


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Bureau communautaire :

- **APPROUVE** le lancement d'étude sur la problématique de l'accueil petite enfance sur le nord-ouest du territoire, communes de La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, ainsi que les communes de Chemillé-sur-Dême et Marray de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales Touraine et de tous autres partenaires financiers.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Président  
Jean-Pierre CASCHET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
GÂTINE-CHOISILLES - PAYS DE RACAN  
CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-011**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Modification du tableau des  
effectifs**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : **15 MARS 2017**

Publiée et affichée

**15 MARS 2017**

le :

**M. Jean-Pierre GASCHET  
Président**

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Était absent excusé :

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le tableau des effectifs de la Communauté de Communes comporte des emplois ouverts non pourvus et devenus sans objet. Il est proposé de fermer ces postes.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant l'avis favorable en date du 8 février 2017 du Comité Technique du Centre de gestion de l'Indre et Loire sur les fermetures de poste,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de créer ou de supprimer les emplois,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SUPPRIME un emploi de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- SUPPRIME un emploi d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>),
- SUPPRIME un emploi d'Attaché, à temps complet,
- SUPPRIME un emploi d'Infirmier de classe supérieure à temps complet,
- SUPPRIME deux emplois d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- SUPPRIME un emploi d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>),
- SUPPRIME un emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- SUPPRIME un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signés et enregistrés après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME







**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-012**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Acquisition d'un véhicule pour le  
service « entretien des espaces  
verts »**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : **15 MARS 2017**

Publiée et affichée

le : **15 MARS 2017**

**M. Jean-Pierre GASCHET**  
Président

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, M4-Marie-Claude FOUCHER.

Était absent excusé :

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Du fait de réparations importantes à prévoir sur le véhicule du service espaces verts, des garagistes ont été interrogés pour l'acquisition d'un véhicule adapté. Le rapport d'analyses des offres pour un véhicule de type benne neuf avait été présenté en séance de Bureau communautaire du 8 novembre dernier ; conformément à la décision des membres du Bureau communautaire, des devis ont été demandés aux garagistes pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion.

Au regard du peu de différence de prix entre un véhicule d'occasion et un véhicule neuf offrant plus de garantie, les membres du Bureau communautaire font le choix de l'acquisition d'un véhicule neuf.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'acheter un véhicule neuf,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président  
Jean-Pierre GASCHET





**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 7 mars 2017**

**N° 2017-013**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 17  
VOTANTS 17

OBJET :

**Création d'un poste d'adjoint  
administratif**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : **10 MARS 2017**

Publiée et affichée

le : **10 MARS 2017**

M. Jean-Pierre GASCHET  
Président

Le 7 mars deux mille dix sept à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

**Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :**

Guy SAUVAGE de BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER (jusqu'à 20h15), Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN (à partir de 19h20), Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

**Était absent excusé :**

Rudolf FOUCTEAU.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois (du 13 mars au 12 septembre 2017) défini par :

- une absence prolongée d'un agent affecté au service du transport scolaire,
- la nécessité de préparer les nouvelles modalités d'inscription au service compte tenu de la gratuité du service lors de la prochaine rentrée scolaire,
- la nécessité de mettre en place une communication adéquate pour préparer ces changements.

L'agent contractuel de formation administrative devra être en capacité de gérer l'accueil des usagers de la Communauté de Communes et percevra une rémunération sur la base de l'indice brut 345.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- CREE un emploi d'adjoint administratif contractuel, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois compter du 13 mars 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont été membres présents signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

